



Conseil économique et social

Distr. générale
3 juillet 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Pattaya (Thaïlande), 19-21 mai 2014

Résumé du Président de la première réunion du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable*

Vue d'ensemble

1. Le premier Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a été organisé par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et a été accueilli par le Gouvernement thaïlandais à Pattaya (Thaïlande) du 19 au 21 mai 2014. Le Forum a bénéficié de la réussite du Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, tenu à Bangkok, du 26 au 28 août 2013.

2. Le Forum a été coprésidé par S. E. M. Bektas Mukhametjanov, vice-Ministre de l'environnement et des ressources en eau du Kazakhstan, et Mme Kanchana Patarachoke, Directrice générale adjointe du Département des organisations internationales du Ministère thaïlandais des affaires étrangères; il a réuni plus de 260 participants, dont des représentants de gouvernements, grands groupes et autres organisations et entités parties prenantes au sein du système des Nations Unies.

3. Ont participé à la réunion des représentants des membres de la CESAP suivants: Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Turquie, Vanuatu et Viet Nam.

4. Au cours de la réunion de trois jours, les participants ont examiné les perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière de développement durable, y compris les priorités et défis régionaux. Dans le cadre du Forum, une réunion préparatoire de l'Examen ministériel annuel 2014 du Conseil économique et social a été organisée afin de présenter le point de vue de la région sur le thème « Faire face aux défis actuels et émergents pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et pour préserver les acquis du développement à l'avenir ». On trouvera à l'annexe I un résumé de la réunion.

* Le présent document est publié sans avoir été revu par les services d'édition.

5. Au cours des cinq autres réunions tenues lors de ces trois journées, les questions suivantes ont été examinées: intégration et transformation pour le développement durable; la prospérité partagée dans les limites planétaires; moyens de mise en œuvre, y compris le financement, la technologie et les partenariats mondiaux; la voie à suivre: façonner un processus régional efficace et dynamique pour le développement durable; et l'état de droit dans le programme de développement pour l'après-2015. Des déclarations officielles ont été également prononcées par les délégués. On trouvera à l'annexe II le rapport sur les débats tenus durant la réunion de trois jours. Une manifestation préparatoire, le « Forum Asie-Pacifique de la société civile pour le développement durable », a été aussi organisée par la CESAP en collaboration avec le Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement, à Bangkok, du 15 au 17 mai 2014.

6. Les participants ont convenu que le résumé du Président serait porté à l'attention de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenue à New York en juillet 2014, en tant que contribution à ses discussions au niveau mondial.

Le besoin de transformations régionales

7. Les participants ont préconisé un renforcement de l'engagement et du leadership politiques régionaux. Ils ont recommandé que la plateforme du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable serve à la région Asie-Pacifique de mécanisme de haut niveau important pour parvenir au développement durable et permettre à la voix et au point de vue de la région de se faire entendre dans le cadre de l'action menée à l'échelon mondial.

8. À la faveur de leurs délibérations, les participants du Forum Asie-Pacifique ont formulé des recommandations spécifiques à l'attention de la communauté régionale et internationale, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Le Forum Asie-Pacifique a défini plusieurs priorités et préoccupations fondamentales pour le programme de développement pour l'après-2015

9. Les participants ont convenu d'une manière générale, entre autres choses, des sept domaines prioritaires recensés dans la note du secrétariat intitulée « Favoriser le développement durable en Asie et dans le Pacifique », à savoir: éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités; poursuivre une croissance économique soutenue et inclusive; égalité des sexes et autonomisation des femmes; renforcer la résilience aux multiples chocs; faire face à la dynamique démographique et à l'urbanisation; renforcer l'efficacité des ressources et la gestion des ressources naturelles; accroître l'intégration et la connectivité régionales tout en reconnaissant les priorités de développement durable des sous-régions de la CESAP et prendre en compte les questions cruciales liées aux moyens de mise en œuvre, à savoir celles du financement, de la science, de la technologie et de l'innovation, du commerce et du renforcement des capacités. Les participants ont préconisé un partenariat mondial renforcé pour une transformation vers le développement durable.

10. Au Forum Asie-Pacifique, l'accent a été mis sur le fait que la croissance économique s'était traduite par des gains importants pour la région, et il a été souligné que le programme de développement pour l'après-2015 devait créer les conditions d'une croissance économique robuste, soutenue et inclusive dans les pays en développement. Cependant, on a pris de plus en plus conscience des limites des modèles actuels de développement. Pour réaliser les aspirations au développement, l'accent devait être mis sur une croissance inclusive, équilibrée et soutenue, dans le respect des limites planétaires.

11. Les participants ont reconnu le besoin urgent d'approches intégrées qui aboutiraient à un paradigme de développement plus durable et plus inclusif et coordonneraient les trois dimensions du développement durable. Les stratégies de mise en œuvre définies par les États membres étaient axées sur les éléments suivants: la construction d'une société à faible intensité de carbone; la productivité des ressources; la sécurité alimentaire par l'agriculture durable; l'éducation au développement durable; la gestion intégrée des ressources en eau, la résilience et l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable, y compris les stratégies destinées à faire face aux inégalités. Les représentants de la société civile ont particulièrement mis en avant la prise en considération de la durabilité écologique, et souligné le fait que la couverture universelle de santé devait tenir compte des droits à la santé sexuelle et reproductive, sans discrimination d'aucune sorte.

12. Les participants ont appelé à un dernier effort pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier eu égard à l'éradication de la pauvreté qui doit rester l'objectif central et fondamental du programme de développement pour l'après-2015. Les participants étaient conscients tant des réalisations que des progrès insuffisants enregistrés dans plusieurs domaines. À cet égard, l'importance attachée sur le plan mondial à des questions telles que l'accès aux services énergétiques modernes durables, la fourniture d'un accès universel à des sources d'eau potable sûres et bon marché, l'assainissement et l'hygiène, notamment pour les femmes et les filles, a été notamment réaffirmée.

13. Plusieurs autres priorités de développement social du programme de développement pour l'après-2015 ont été relevées, notamment: lutter contre les inégalités en matière de revenu, de possibilités et de pouvoir; s'attaquer aux causes fondamentales de la violence à l'égard des femmes; intégrer les jeunes dans le marché du travail et faciliter la transition de l'école au travail; améliorer la sécurité alimentaire par l'agriculture durable; promouvoir la gestion intégrée des ressources; gérer les migrations pour faire en sorte qu'elles deviennent un catalyseur du développement durable; mettre en œuvre des mesures de protection sociale appropriées à l'échelon national et fournir un travail décent pour tous; garantir l'accès universel aux services publics, en particulier à une éducation de bonne qualité; assurer une couverture universelle de santé; développer les compétences pour favoriser les emplois décents et les possibilités économiques; et répondre au besoin d'institutions réactives et responsables qui permettent à tous de s'organiser et de participer à la vie civique et politique.

14. Nombre de participants ont souligné que le programme de développement pour l'après-2015 devait respecter les principes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Au niveau mondial, plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'application du principe des responsabilités communes mais différenciées et sur son application à l'ensemble ou à une grande partie des aspects du programme de développement pour l'après-2015. Parallèlement, on a également fait valoir que ce principe ne devait être appliqué qu'à des questions environnementales mondiales.

Priorités régionales appelant une attention particulière

15. Il a été mis en avant au cours du Forum Asie-Pacifique qu'il était nécessaire de mettre davantage l'accent sur la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes dans le programme de développement pour l'après-2015. Il a été convenu de considérer le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles comme une

priorité régionale urgente pour éviter de réduire à néant les gains de développement. Il a été souligné que la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes n'étaient pas suffisamment prises en compte dans le cadre des processus actuels du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs du développement durable. Les participants à la réunion étaient d'avis que cette question devrait avoir sa place dans le programme de développement pour l'après-2015.

16. Les délégués ont mis l'accent sur le fait que les changements climatiques avec leur lot d'effets négatifs, en particulier sur les petits États insulaires et les autres pays vulnérables à ces changements en Asie et dans le Pacifique, étaient apparus comme un nouveau défi pour la région, nécessitant une attention prioritaire dans le programme de développement pour l'après-2015.

17. Les délégués ont aussi souligné l'importance de la consommation et de la production durables en tant que question transsectorielle, et un ferme appui a été exprimé à la mise en œuvre du cadre décennal des programmes sur les modèles de consommation et de production durables en tant que cadre de coopération mondiale, les pays développés étant les chefs de file de cette action.

18. Dans le cadre de l'examen de la relation étroite entre migrations et développement dans la région Asie-Pacifique, une attention plus grande doit aussi être accordée aux besoins des travailleurs migrants et de leurs familles.

19. Il a été souligné au cours du Forum Asie-Pacifique que l'intégration économique régionale était essentielle pour accélérer la croissance économique dans la mesure où elle aiderait à réduire la pauvreté et les disparités économiques, et contribuait ainsi à la réalisation du développement durable. Il a été noté que les principaux défis à relever pour accroître l'intégration régionale étaient liés à la faible connectivité, à la fois matérielle et non matérielle, et notamment aux obstacles réglementaires à la circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. Des efforts devraient être entrepris pour trouver comment améliorer la connectivité pour une intégration régionale accrue de la façon la plus inclusive sur les plans économique, environnemental et social.

20. On a estimé que l'accès bon marché aux technologies de l'information et de la communication (TIC) était un élément moteur important pour réaliser les objectifs du développement durable, et l'accent a été mis sur le fait que des formes régionales et internationales de coopération constituaient des aspects déterminants du renforcement de la connectivité. On a été également d'avis que la région de l'Asie et du Pacifique était celle où l'on enregistrait la fracture numérique la plus grande dans le monde, et qu'il était nécessaire de combler ce fossé numérique dans le cadre du processus du programme de développement pour l'après-2015. Les petits États insulaires en développement ont demandé un appui en matière de TIC et de bases de données pour renforcer leurs capacités institutionnelles.

21. L'importance du développement des transports dans la région a été soulignée. On a proposé d'examiner les questions de transport comme un ensemble à part lors de l'établissement de la liste des objectifs du développement durable. De même, une attention particulière devrait être accordée à la promotion de la sécurité routière dans la région. L'accès à l'énergie a été cité comme l'une des questions essentielles pour réaliser le développement durable dans la région. L'accent a été mis sur le fait qu'il fallait donner la priorité à l'énergie dans le programme de développement pour

l'après-2015 et dans les objectifs du développement durable. Il a été recommandé qu'une grande attention soit accordée au développement des infrastructures régionales et à l'industrialisation durable.

22. La réunion a estimé que la santé était un élément essentiel des objectifs futurs du développement durable et une priorité pour la région. Dans ce contexte, il a été demandé qu'un accent plus fort soit mis sur la lutte contre les maladies non transmissibles.

23. La question du respect du droit a été considérée par un certain nombre de participants comme une condition préalable au succès de la réalisation du développement durable dans la région. Certaines délégations n'ont pas soutenu l'interprétation au sens large du concept de développement durable, interprétation qui faisait d'éléments tels que l'état de droit, la paix et la sécurité ainsi que la sécurité humaine des concepts à part entière ou constitutifs de ce qu'il était convenu d'appeler une quatrième dimension du développement durable.

24. Une priorité plus grande devrait être accordée dans le programme de développement pour l'après-2015 aux besoins des groupes ayant des besoins particuliers, dont les femmes et les filles, les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées et, comme la société civile l'a souligné, des agriculteurs, des pêcheurs, des migrants et des populations autochtones. La société civile a proposé un objectif de développement durable distinct pour réduire les objectifs d'inégalité et d'égalité dans l'ensemble des domaines prioritaires et des moyens de mise en œuvre.

Moyens de mise en œuvre

25. Les participants ont insisté sur l'importance d'un partenariat mondial renforcé pour le développement et de moyens de mise en œuvre adéquats pour permettre aux pays en développement de mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. Les participants ont demandé qu'un accent plus fort soit mis sur la science, la technologie et l'innovation ainsi que la mobilisation novatrice des ressources. Les moyens de mise en œuvre devraient être alloués de manière équitable aux trois dimensions du développement durable, et les progrès accomplis devraient être quantifiables.

26. Les moyens de mise en œuvre devraient être à la hauteur de la portée générale des objectifs du développement durable, et être appuyés par des cadres de responsabilité et de suivi efficaces.

27. Le Forum Asie-Pacifique a également mis l'accent sur le fait qu'une gouvernance nationale efficace était d'une importance capitale pour réaliser la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. L'importance des systèmes d'enregistrement de l'état civil et de statistiques de l'état civil pour la planification des stratégies de développement et le suivi des résultats de développement a été soulignée par plusieurs délégations. L'enregistrement universel des faits d'état civil a été considéré par un certain nombre de délégations comme un moyen crucial permettant à toutes les personnes d'avoir une identité juridique et de pouvoir, à ce titre, participer activement aux activités économiques et politiques, et d'avoir accès aux services essentiels.

28. Les délégués ont constaté que le commerce, la technologie et les finances étaient des moyens essentiels pour mettre en œuvre les objectifs du développement durable. À cet égard, un système commercial multilatéral équitable fondé sur des règles et permettant d'avoir un accès efficace au

marché des produits et des services était déterminant. On a souligné le besoin de voir bientôt conclu le Cycle de développement de Doha.

29. Le Forum Asie-Pacifique a mis l'accent sur le fait que le secteur privé jouait un rôle primordial, et que la participation active du secteur privé contribuait de manière importante à tous les efforts déployés pour réaliser le développement durable.

30. On a aussi souligné que le programme de développement pour l'après-2015 devrait être appuyé par un nouveau financement supplémentaire en faveur du développement. On pourrait y parvenir en augmentant les ressources nouvelles, prévisibles et supplémentaires générées et optimisées par des systèmes novateurs. Des formes stratégiques de coopération et de partenariat de développement devraient être institutionnalisées. Une ampleur et une portée plus larges des systèmes financiers étaient déterminantes pour l'amélioration de l'accès et de l'inclusion, la réduction des inégalités sociales et l'efficacité. Les fonds d'investisseurs institutionnels permettant de répondre aux besoins de financement à long terme des infrastructures et des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements étaient considérés comme décisifs. Si certaines délégations ont insisté sur des mécanismes nouveaux et novateurs, notamment la mobilisation des ressources nationales, l'importance d'une aide publique au développement continue et renforcée pour soutenir les pays en développement a été soulignée, et un appel pressant a été lancé aux pays développés afin qu'ils remplissent de manière urgente leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

31. La réforme de la gouvernance mondiale a été mise en avant, notamment le fait de permettre aux pays en développement de se faire entendre et de participer. Certains ont estimé que les partenariats mondiaux devraient être équitables, inclusifs et assortis d'une responsabilisation réciproque et d'un juste partage des responsabilités. Les pays développés devraient souscrire à des obligations concrètes et mesurables, y compris en appuyant les efforts déployés par les pays en développement par un renforcement de leur aide financière et technologique.

32. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait être universel et concerner l'intégration des trois dimensions du développement durable, adopter une approche fondée sur les droits et être axé sur les personnes. On a évoqué les approches du développement propres à la région, dont « la notion d'économie de suffisance » et la recherche du bonheur.

33. L'établissement d'objectifs et de cibles mesurables qui rendaient compte de la nature pluridimensionnelle du développement durable a été présenté comme un défi clef, ainsi que les efforts nécessaires pour suivre les progrès accomplis sur la voie des objectifs connexes. Des statistiques ventilées, à jour et fiables étaient une condition préalable à la prise de décisions fondée sur des données probantes et à la responsabilisation des institutions publiques, y compris les données ventilées pour suivre les inégalités et les gains relatifs concernant les femmes, les ménages à faible revenu et les autres groupes défavorisés. Les délégués ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux et d'exploiter les possibilités offertes par la révolution des données pour une responsabilisation renforcée et un cadre de suivi solide.

Stratégies et mesures régionales pour le programme de développement pour l'après-2015

34. Les participants au Forum Asie-Pacifique ont examiné les modalités et le rôle futurs du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable à

l'appui du programme de développement pour l'après-2015. On a notamment estimé que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable devrait être ambitieux mais pragmatique, et faciliter la participation politique et l'adhésion au processus. Il devait permettre de faire entendre une voix régionale en matière de priorités communes; permettre aux pays de partager leurs données d'expérience; faire participer les parties prenantes; promouvoir l'intégration des trois dimensions du développement durable, la solidarité et l'universalité, et renforcer le lien entre science et politiques; faire fonction de mécanisme pour garantir la responsabilisation et assurer le partage des meilleures pratiques; et permettre de fournir aux pays en développement des moyens de mise en œuvre.

35. Le Forum Asie-Pacifique devrait aussi appuyer l'élaboration d'une feuille de route régionale, après la finalisation des objectifs du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015. Une telle feuille de route pourrait inclure les moyens de mise en œuvre, les rôles et les partenariats des parties prenantes, et établir un lien entre les processus et les engagements nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux. Une feuille de route devrait aussi être élaborée au moyen d'un processus intergouvernemental s'appuyant sur d'éventuelles contributions de toutes les autres parties prenantes, la décision finale relevant des États membres.

36. Le Forum Asie-Pacifique a recommandé les mesures suivantes en matière de développement durable et de processus régional pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous réserve de consultations intergouvernementales supplémentaires, selon qu'il convient:

a) Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable devrait solliciter des directives et œuvrer conformément au mandat énoncé dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur le forum politique de haut niveau;

b) Établir des centres d'excellence pour le partage du savoir et de l'information;

c) Favoriser des consultations et processus sous-régionaux pour appuyer les discussions régionales et l'éventuelle mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015;

La CESAP encouragée à se positionner pour examiner la question des moyens de mise en œuvre

d) Établir un nouveau Comité de la science, de la technologie et de l'innovation et un Comité sur le financement pour le développement;

e) Assurer un rôle directeur dans l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable, compte tenu des réalités sous-régionales et en collaboration avec le système des Nations Unies en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports;

f) Favoriser l'établissement d'une nouvelle plateforme du savoir, comprenant des organismes des Nations Unies, des universités et les principales parties prenantes;

g) Appuyer davantage la coopération et l'intégration régionales, et fournir des avis cohérents en matière de politiques. Cet appui inclurait l'évaluation des obstacles à la réalisation des objectifs du développement durable;

Pour le processus régional futur concernant le forum politique de haut niveau

h) Les sessions futures du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable pour l'après-2015 pourraient bénéficier de la compilation par la CESAP des rapports nationaux annuels sur les progrès accomplis en matière de développement durable. À cet égard, les petits États insulaires en développement ont demandé un rapport régional qui résumerait les plans nationaux de développement durable afin de veiller à la cohérence et à l'homogénéité des cadres de développement durable;

i) Le Forum Asie-Pacifique devrait être organisé en tenant compte des modalités les plus efficaces, qui pourraient inclure une réunion distincte ou parallèle aux sessions de la Commission. À cet égard, les consultations avec les groupements sous-régionaux devraient marquer régulièrement le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, et ces consultations devraient tenir compte de l'action menée par les organisations sous-régionales;

j) L'architecture future du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, y compris son mandat, la portée de ses travaux et ses autres aspects procéduraux, devrait être déterminée par un processus consultatif intergouvernemental, dans le cadre général de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale;

k) Les parties prenantes pourraient contribuer aux travaux du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, le Forum devant conserver son caractère intergouvernemental, comme dans le cas du forum politique de haut niveau;

l) Il a été aussi demandé que les services d'interprétation soient assurés lors du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable dans les mêmes langues officielles des Nations Unies auxquelles a recours la CESAP;

Recommandations de la société civile

m) S'agissant du suivi et de l'évaluation, les propositions ont concerné les éléments suivants: des mécanismes multipartites d'examen par les pairs aux niveaux régional et sous-régional pour évaluer les résultats obtenus concernant les objectifs du développement durable; des rapporteurs spéciaux sur les questions clés du développement durable; et des mécanismes de responsabilisation et d'établissement de rapports pour toutes les parties prenantes participant au financement du développement durable, y compris les organismes des Nations Unies, les institutions financières et commerciales internationales, les sociétés transnationales et le secteur privé;

n) Pour faciliter et institutionnaliser la participation de la société civile aux processus de développement, les membres du forum politique de haut niveau et le Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique, ainsi que les gouvernements devraient: reconnaître la capacité de la société civile de contribuer au développement constructif; faire en sorte que la société civile participe en tant que partenaire ayant des droits égaux en matière d'élaboration de politiques, de mise en œuvre, de suivi et de responsabilisation dans tous les mécanismes régionaux et mondiaux, y compris le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le forum politique de haut niveau pour le développement durable; et institutionnaliser la participation de la société civile aux processus du développement durable au moyen d'un mécanisme régional de participation de la société civile conçu par cette dernière.

37. Les participants ont exprimé leur profonde reconnaissance au Gouvernement thaïlandais pour la générosité et l'accueil chaleureux dont il a fait preuve en accueillant avec succès la première session du Forum

Asie-Pacifique pour le développement durable, y compris en fournissant son généreux appui à la tenue de manifestations réservées aux organisations de la société civile durant le Forum.

Annexe I

Réunion préparatoire de l'Examen ministériel annuel 2014 du Conseil économique et social sur le thème « Faire face aux défis actuels et émergents pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et pour préserver les acquis du développement à l'avenir »

1. La réunion préparatoire de l'Examen ministériel annuel 2014 du Conseil économique et social sur le thème « Faire face aux défis actuels et émergents pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et pour préserver les acquis du développement à l'avenir » a été organisée sous la forme d'une table ronde de haut niveau afin de présenter le point de vue de la région Asie-Pacifique, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région. M. Navid Hanif, Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales, a animé les débats de la table ronde. Cette dernière a examiné les politiques et les arrangements institutionnels qui ont permis d'accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays de la région; les défis actuels et émergents concernant la réalisation des OMD et la préservation des acquis du développement; et les recommandations relatives aux approches pratiques permettant de préserver les acquis du développement dans le cadre d'un futur programme de développement.

2. M^{me} Kanchana Patarachoke, Directrice générale adjointe du Département des organisations internationales du Ministère thaïlandais des affaires étrangères, a indiqué que la Thaïlande avait fait preuve d'un engagement constant quant à la réalisation des OMD. Même si son pays avait réalisé beaucoup d'entre eux et malgré les perspectives de réalisation de plusieurs cibles des OMD-Plus, la Thaïlande restait confrontée à certains défis. Elle a noté les inégalités qui continuaient à caractériser les différentes régions géographiques en matière d'accès et de possibilités; les nouvelles formes d'obésité alors que la malnutrition persistait dans les régions isolées; la progression du taux de grossesse chez les adolescentes; et la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique et de faire face aux problèmes environnementaux. Les principales stratégies qui ont permis à la Thaïlande d'accélérer les progrès vers les OMD ont été présentées, à savoir: l'investissement dans le capital humain et le développement axé sur la population sous l'égide de la politique de l'économie de suffisance de Sa Majesté le roi Bhumibol Adulyadej; la participation des multiples parties prenantes, y compris la reconnaissance du rôle clef joué par le secteur privé et les organisations de la société civile dans la promotion du développement; et l'investissement dans l'avenir par des programmes tels que la couverture de santé universelle. L'accent a été également mis sur l'importance de la coopération Sud-Sud à laquelle la Thaïlande a pris une part active par le biais de l'Agence thaïlandaise de coopération internationale au développement (TICA).

3. Son Excellence M. Som Lal Subedi, Secrétaire de la Commission de planification nationale du Népal, a insisté sur l'importance de la stabilité politique et de l'absence de conflits pour la poursuite des OMD. Il a noté que les OMD étaient intégrés au cadre de planification du Népal et que son pays

pourrait atteindre de nombreux objectifs d'ici à 2015. Cependant, de grands défis restaient à relever, notamment: la faiblesse de l'investissement privé et de la création d'emplois; l'exploitation des envois de fonds pour le développement; la sécurité alimentaire; la réduction des obstacles en matière d'accès à l'éducation; et la baisse de la mortalité infantile. Des problèmes émergents tels que les changements climatiques pourraient menacer les acquis du développement, et l'urbanisation rapide pourrait exercer une pression supplémentaire sur la fourniture d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base.

4. Son Excellence M. Vahram Kazhoyan, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Directeur du Département des organisations internationales du Ministère des affaires étrangères de l'Arménie, a mis l'accent sur le fait que les OMD et les questions de durabilité devaient converger pour accélérer les progrès en matière de développement pour l'après-2015. Il a noté qu'en Arménie, le gouvernement, l'Organisation des Nations Unies et la société civile avaient adapté les OMD au contexte du pays, ce qui a renforcé l'adhésion nationale aux OMD et a rendu plus aisée leur intégration dans les principales politiques et stratégies nationales de développement. Néanmoins, la crise financière mondiale, l'afflux des familles de réfugiés ayant fui les conflits des environs, et les problèmes structurels liés au statut de pays sans littoral ayant un accès limité aux grands axes internationaux de commerce et de transport avaient entravé les progrès vers les OMD.

5. M. Samuel Grundler, Directeur du Service de la gestion de l'aide du Ministre des finances de Nauru, a noté que la petite taille et l'isolement des États insulaires en développement du Pacifique se traduisaient par des coûts élevés en matière de transport, de production et de fourniture de services, ainsi que par une vulnérabilité aux risques économiques et environnementaux. Par conséquent, la majorité de ces pays n'atteindraient pas de nombreux OMD d'ici à 2015. Un consensus se dégagait pour estimer que les petits États insulaires du Pacifique allaient souffrir gravement des changements climatiques. L'inclusion sociale était une priorité clef pour la sous-région, en particulier pour ce qui était de faire face aux inégalités de revenu, à l'inégalité entre les sexes et pour ce qui concernait les solutions à apporter aux problèmes sanitaires, notamment en matière de maladies non transmissibles. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui devait se réunir à Samoa en septembre 2014, s'efforcera de trouver les moyens de poursuivre les efforts en vue du développement durable, y compris par des partenariats pour le développement plus solides, la conciliation des objectifs de développement convenus à l'échelon international avec les contextes nationaux, ainsi que le suivi et l'établissement de rapports d'une meilleure qualité.

6. Au fil des débats ouverts, on s'est accordé sur le fait que les raisons fondamentales des lents progrès enregistrés dans plusieurs pays quant à la réalisation de certains OMD étaient liées notamment à une mauvaise coordination intersectorielle, à la méconnaissance des questions de durabilité et à une gouvernance médiocre. La coopération pour le développement et l'Objectif 8 ont aussi été abordés et plusieurs participants ont estimé que si les pays pauvres avaient reçu l'appui promis par les partenaires de développement, des progrès plus importants auraient pu alors être réalisés. D'autres ont mis en avant que l'essentiel du programme mondial était sous-financé *ou* n'avait pas été financé, et que les questions mondiales et transfrontalières exigeaient une coordination financière internationale et l'engagement des partenaires de développement. Les représentants des gouvernements et de la société civile ont considéré que le secteur privé avait un rôle important à jouer dans la réalisation des OMD ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre des objectifs du

développement durable et que, par conséquent, des politiques ciblées et des incitations fiscales devaient faire en sorte que l'investissement privé appuie la croissance durable et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Les participants ont aussi souligné la nécessité d'un commerce équitable, l'importance de l'aide au commerce, et les avantages présentés par les systèmes commerciaux multilatéraux fondés sur des règles pour développer le commerce mondial et régional. L'accent a été mis également sur la nécessité de mettre sur pied un cadre cohérent qui pourrait faire le lien entre la science de la durabilité et l'élaboration des politiques, ainsi que sur la nécessité de promouvoir l'efficacité des ressources et le découplage entre, d'une part, la croissance et, d'autre part, l'utilisation des ressources et la pollution. Les participants ont en outre souligné l'importance de la coopération et de l'intégration économiques régionales dans le contexte de la coopération Sud-Sud pour mobiliser les investissements, renforcer la capacité de production et le commerce, fournir des biens publics régionaux, et faire face à la vulnérabilité partagée. Il s'agissait de questions d'une importance cruciale pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

7. La table ronde de haut niveau a fait ressortir les principaux messages suivants en tant que contributions régionales à l'Examen ministériel annuel de 2014:

- La région Asie-Pacifique avait accompli des progrès importants vers la réalisation des OMD, en particulier en réduisant la proportion des personnes vivant dans la pauvreté, mais ces progrès avaient été inégaux à l'intérieur des pays et entre eux.
- Même dans les pays qui avaient connu des progrès dans la réalisation des OMD, les niveaux de disparités et de dénuement demeuraient très élevés. Un « programme inachevé » considérable subsisterait après l'échéance de 2015.
- La persistance des inégalités dans la région donne à penser que la croissance axée sur le marché ne suffit pas pour réaliser le développement durable. Les gouvernements étaient encouragés à prendre des mesures pour renforcer les droits de l'homme, le respect du droit, l'ouverture et la responsabilisation des institutions, et la protection sociale; créer des emplois décents et productifs pour tous; promouvoir des normes politiques, juridiques et socioculturelles sans discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique, la race et la langue; et empêcher la surexploitation des ressources naturelles.
- S'agissant de l'établissement des priorités régionales du programme de développement pour l'après-2015, il a été souligné que l'accès universel à une éducation de qualité et à des services de santé devrait être une priorité de la région de l'Asie et du Pacifique, en particulier dans le contexte de la réduction de la pauvreté et des inégalités. La réduction des risques de catastrophe représentait également un problème commun important pour la région, auquel il faudrait faire face de manière adéquate dans le programme de développement pour l'après-2015.
- Les pays de la région sont aussi confrontés à de nombreux problèmes émergents dont le chômage des jeunes et le faible niveau de création d'emplois, l'urbanisation rapide, et l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base. Les changements climatiques et les pressions qui s'exercent sur l'environnement telles que la pollution et la rareté de l'eau doivent

également être pris en compte de manière adéquate dans le programme de développement pour l'après-2015.

- La volonté politique, l'adhésion nationale, le renforcement des capacités, la stabilité politique et l'absence de conflits, des approches intégrées en matière de politiques et d'activités intersectorielles ont été considérées comme des éléments déterminants pour accélérer les progrès vers les OMD et ont fourni certains enseignements pour le programme pour l'après-2015.
- La coopération pour le développement est essentielle, mais elle devrait dépasser le cadre de l'aide publique au développement et permettre notamment de développer les échanges commerciaux dans la région et entre les régions, de renforcer l'infrastructure régionale, de favoriser des flux de main-d'œuvre mutuellement avantageux, d'assurer le transfert de technologie, et de promouvoir les flux régionaux d'investissements.
- La coopération et l'intégration économiques régionales, assorties de mesures spéciales d'appui aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral, devraient être un élément important de la coopération Sud-Sud en vue du développement durable.
- Le secteur privé est une composante essentielle du cadre du développement durable et devrait par conséquent participer activement à tous les efforts qui sont entrepris pour réaliser le développement durable.
- Le changement social lié à l'abandon de modes de consommation et de structures de production au profit de progrès sur une voie plus durable du développement était également essentiel.

Annexe II

Rapport sur les discussions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

1. M^{me} Shamshad Akhtar, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la CESAP, a prononcé un discours de bienvenue et S. E. M. Sihasak Phuangketkeow, Secrétaire permanent du Ministère thaïlandais des affaires étrangères, une allocution d'ouverture. Un message vidéo a également été adressé par M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général des Nations Unies.

2. Dans son discours d'ouverture, M^{me} Akhtar a noté que la réunion était l'occasion de définir les priorités régionales et de parvenir à un consensus en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le programme mondial de développement pour l'après-2015. Pour ce faire, il fallait continuer à s'appuyer sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'échelon régional, ainsi que sur un accord relatif aux engagements futurs concernant les objectifs du développement durable. M^{me} Akhtar a en outre souligné que le processus régional devait impliquer toutes les parties prenantes afin de garantir un fort sentiment d'adhésion.

3. M^{me} Akhtar a souligné le rôle joué par la CESAP et le système des Nations Unies pour appuyer l'avancement du processus du programme de développement pour l'après-2015 et la formulation des objectifs du développement durable. La Secrétaire exécutive a réaffirmé que le développement durable était au cœur du mandat de la CESAP. S'agissant de l'élaboration des objectifs du développement durable, M^{me} Akhtar a préconisé une approche à la fois complète et souple car il est important de bien saisir les perspectives et priorités sous-régionales tout en appuyant les engagements mondiaux et régionaux. Il était nécessaire d'engager une discussion plus approfondie sur le partage des responsabilités et les mécanismes de suivi, y compris concernant la gestion des moyens de mise en œuvre de la coopération pour le développement qui équilibrait les trois dimensions du développement durable.

4. Dans son discours d'ouverture, S. E. M. Sihasak Phuangketkeow a rappelé l'initiative du Gouvernement thaïlandais visant à organiser conjointement avec la CESAP le Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, tenu à Bangkok, du 26 au 28 août 2013. Le Secrétaire permanent a exprimé l'espoir que, sur la base du Dialogue ministériel Asie-Pacifique, les résultats du premier Forum Asie-Pacifique pour le développement durable apporteraient une contribution de fond au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et donneraient un nouvel élan au processus mondial pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs du développement durable. S. E. M. Sihasak Phuangketkeow a demandé de redoubler d'efforts pour atteindre les OMD et a présenté les nouveaux défis auxquels l'Asie et le Pacifique étaient confrontés, y compris l'augmentation des inégalités, l'urbanisation anarchique, le chômage des jeunes, le vieillissement des sociétés, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement ainsi que l'énergie alimentaire et la sécurité de l'eau. S.E. M. Sihasak Phuangketkeow a souligné les domaines clefs qui méritaient de figurer parmi les priorités de l'Asie et du Pacifique pour le programme de développement pour l'après-2015, à savoir: l'éradication de la pauvreté; les inégalités; la réduction des risques de catastrophe et la préparation à ces phénomènes; un meilleur accès aux soins de santé de qualité; la couverture

universelle de santé; une intégration et une connectivité régionales plus grandes; et la promotion des cadres de coopération régionale tels que l'ASEAN. Le Secrétaire permanent a souligné l'importance des moyens de mise en œuvre, à savoir la science, la technologie et l'innovation; la réduction de la facture numérique; le recours à des moyens novateurs pour mobiliser des ressources financières; et le renforcement du partenariat mondial pour le développement durable – a il a insisté sur le fait que la CESAP pourrait jouer un rôle constructif en aidant les États membres à avoir un meilleur accès à ces moyens de mise en œuvre. S. E. M. Sihasak Phuangketkeow a également mis l'accent sur le fait que le programme de développement pour l'après-2015 devait prendre en compte les besoins et intérêts particuliers des pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il a été noté que la promotion des libertés civiles, des libertés individuelles, de la démocratie ainsi que la pleine réalisation de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales étaient décisives en matière de développement durable, et qu'il convenait de tenir compte de cette interdépendance dans le programme de développement pour l'après-2015.

5. Dans son discours, M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général des Nations Unies, a noté que la réussite des objectifs du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 dépendrait en grande partie de l'efficacité des processus régionaux. M. Eliasson a souligné qu'un cadre solide pour le développement durable dans la région Asie-Pacifique était déterminant pour la réalisation des objectifs mondiaux. S'il était important de reconnaître les avancées considérables faites dans la réalisation des OMD à l'échelon régional, il y avait un besoin urgent de mettre plus nettement l'accent sur les inégalités et les disparités. Pour appuyer le futur programme de développement, M. Eliasson a indiqué qu'on avait besoin de données plus fiables et mieux ventilées ainsi que d'une orientation plus claire en matière de changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe.

6. À la suite des discours de bienvenue et d'ouverture et durant les séances qui ont suivi, les participants à la réunion ont convenu de la composition du Bureau qui suit:

Coprésidents:

Kazakhstan:

S. E. M. Bektas Mukhametjanov, Vice-Ministre de l'environnement et des ressources en eau de la République du Kazakhstan; et

Thaïlande:

M^{me} Kanchana Patarachoke, Directrice générale adjointe du Département des organisations internationales du Ministère thaïlandais des affaires étrangères

Vice-Présidents:

Arménie:

S. E. M. Vahram Kazhoyan, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Directeur du Département des organisations internationales du Ministère des affaires étrangères de l'Arménie, Secrétaire général de la Commission nationale arménienne pour l'UNESCO, Chef du Groupe de travail interinstitutions sur la lutte contre la traite des êtres humains

Bangladesh:

S. E. M. Mofazzal Hossein Chowdhury Maya, Ministre de la gestion des catastrophes et des secours

Japon:

S. E. M^{me} Tomoko Ukishima, Vice-Ministre parlementaire chargée de l'environnement

Sri Lanka:

S. E. M. Tissa Vitarana, Ministre d'État chargé des affaires scientifiques

Mongolie:

S. E. M^{me} Oyun Sanjaasuren, Ministre de l'environnement et du développement vert

Népal:

S. E. M. Som Lal Subedi, Vice-Président par intérim, Commission de planification nationale

7. La réunion a ensuite adopté l'ordre du jour suivant:
1. Ouverture de la réunion.
 2. Élection du Bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière de développement durable, y compris les objectifs du développement durable:
 - a) Aperçu des priorités et des défis en matière de développement durable, y compris les exposés pour l'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social;
 - b) Transformation pour le développement durable: intégration, prospérité partagée dans les limites planétaires et moyens de mise en œuvre.
 5. La voie à suivre: façonner un processus régional efficace et dynamique pour le développement durable.
 6. Questions diverses.
 7. Examen du résumé du Président.
 8. Clôture du Forum.

Aperçu de la session: Perspectives régionales sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et sur la voie à suivre pour façonner un programme de développement pour l'après-2015 ambitieux, y compris les objectifs du développement durable

8. Dans son allocution d'ouverture, M^{me} Akhtar a réaffirmé que la région avait encore beaucoup à faire pour respecter les engagements restants en matière d'OMD. Certes, il y avait un certain niveau de convergence et des éléments communs entre les OMD et les objectifs du développement durable,

par exemple l'éradication de la pauvreté, mais on observait aussi de grandes différences, y compris au niveau des priorités sous-régionales. L'identification de ces différences et leur reconnaissance à l'échelon mondial constituaient un résultat important de cette réunion.

9. Si l'on constatait que la croissance économique restait importante pour la région, cette croissance devait être plus inclusive. Le développement de la région devait aussi mieux résister aux chocs extérieurs. La région Asie-Pacifique était confrontée à la perspective d'un « développement à risques » lié à de multiples chocs, en particulier les catastrophes naturelles. Ces chocs étaient susceptibles de remettre en question les acquis du développement. La gestion de ces risques devrait être envisagée comme un investissement dans le développement futur et non comme un coût. La dynamique démographique de la région, dont témoignaient le nombre considérable des jeunes, les transformations urbaines et rurales ou encore le vieillissement rapide des sociétés, posait d'importants défis. Il convenait de mieux comprendre ces phénomènes et de savoir y apporter des réponses si les pays voulaient tirer parti du dividende démographique et atténuer les difficultés propres à la rapidité de la transition démographique. Enfin, il fallait de manière urgente dissocier la croissance des ressources et des systèmes économiques à forte intensité de carbone.

10. Par ailleurs, M^{me} Akhtar a noté que si la région avait obtenu d'importants résultats en termes d'objectifs de développement, il fallait reconnaître la fragilité de ces acquis. L'extrême pauvreté avait certes considérablement baissé, mais une grande partie de la population de la région vivait encore avec deux dollars ou moins par jour. Les inégalités régionales devenaient aussi plus criantes et se creusaient parallèlement à la croissance économique. Les migrants de la région, ceux qui gagnaient leur vie dans le secteur informel, les jeunes et les autres groupes marginalisés, étaient particulièrement vulnérables car ils avaient moins de chances d'être couverts par des systèmes de protection sociale.

11. La transformation économique de la région, par exemple, ne s'était pas traduite dans le même temps par des possibilités d'emploi, comme l'attestait la dépendance persistante à l'égard du secteur informel en matière de création d'emplois – en particulier pour les femmes et les jeunes. Malgré une croissance économique forte et durable dans la région, un certain nombre d'inégalités persistaient et s'étaient même accrues dans certains cas entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, entre les zones urbaines et les zones rurales ainsi qu'en leur sein, de même qu'entre les castes, les ethnies et les groupes linguistiques. Les inégalités de revenu, de possibilités et de pouvoir étaient liées à des disparités quant à l'accès aux moyens de production et aux services de base. En particulier, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient considérées comme des conditions préalables au développement durable. La mise en œuvre de mesures de protection sociale appropriées et la fourniture d'un travail décent pour tous étaient impératives si l'on voulait parvenir à une croissance économique durable et inclusive.

12. M^{me} Akhtar a souligné l'importance de la collaboration et du transfert de connaissances au niveau régional et les possibilités offertes en la matière. La CESAP avait un rôle décisif à jouer à cet égard. Une connectivité régionale accrue, permettant de réduire l'impact négatif de l'exiguïté des marchés nationaux et des contraintes géographiques, constituait un socle important pour réaliser le programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs du développement durable. Une feuille de route régionale claire sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs du développement durable, était nécessaire, comprenant les

moyens de mise en œuvre dans la mesure où, sans elle, il serait impossible de suivre sur la voie de la réalisation des objectifs futurs. M^{me} Akhtar a noté qu'un des objectifs importants de cette réunion serait de définir plus précisément la future feuille de route régionale à l'appui de la mise en œuvre régionale du programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs du développement durable, et tenant compte des moyens de mise en œuvre et du financement.

Première réunion: Réunion préparatoire de l'Examen ministériel annuel 2014 du Conseil économique et social: Faire face aux défis actuels et émergents pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et pour préserver les acquis du développement à l'avenir

13. La réunion préparatoire de l'Examen ministériel annuel 2014 du Conseil économique et social sur le thème « Faire face aux défis actuels et émergents pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et pour préserver les acquis du développement à l'avenir » a été organisée sous la forme d'une table ronde de haut niveau afin de recueillir les points de vue de la région Asie-Pacifique, notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région. Le résumé des débats est inclus dans le résumé du Président, à l'annexe 1.

Deuxième réunion: Table ronde multipartite sur l'intégration et la transformation pour le développement durable

14. S. E. M. Vahram Kazhoyan, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Arménie, a animé les débats de la table ronde multipartite sur l'intégration et la transformation pour le développement durable. La réunion a porté sur les principaux besoins, possibilités et obstacles en matière d'intégration des trois dimensions du développement durable ainsi que sur les transformations systémiques, concernant notamment les méthodes en matière de gouvernance, les institutions, les marchés et les technologies nécessaires pour la réalisation du développement durable. La table ronde a constaté que le manque de volonté politique, l'instabilité politique et la faible cohésion sociale; l'affectation inéquitable des ressources; et les entraves institutionnelles et socioculturelles à la participation économique et politique des femmes étaient des obstacles systémiques essentiels à l'intégration des trois dimensions du développement durable. Certaines initiatives étaient déjà en cours qui s'attaquaient à la question de ces obstacles, en particulier: la restructuration des commissions de planification afin de gérer l'intégration et d'adopter des approches plus ascendantes; l'amélioration des institutions afin de leur permettre de contribuer à l'obtention de meilleurs résultats sociaux, environnementaux et économiques; et l'adoption de stratégies pour une croissance verte.

15. M. Javed Malik, membre de la Commission nationale de planification du Pakistan, a souligné l'importance des éléments suivants: la volonté politique; la cohérence entre les politiques et la pratique; l'équilibre de l'affectation des ressources dans l'ensemble des trois dimensions du développement durable ainsi que l'importance de l'utilisation optimale et efficace des ressources; le rôle de la société civile dans la réalisation du développement durable; et la nécessité d'un examen périodique des progrès accomplis aux niveaux national et mondial. M. Pham Hoang Mai, Directeur général du Département de la science, de l'éducation, des ressources naturelles et de l'environnement du Ministère de la planification et de l'investissement du Viet Nam, a indiqué que la Stratégie pour une croissance verte du Viet Nam était mise en place afin de restructurer l'économie dans le sens d'une utilisation

plus efficace des ressources et d'une compétitivité accrue. La Stratégie regroupait sous une même enseigne différents programmes de politique générale concernant les changements climatiques, la pauvreté et la durabilité environnementale. M^{me} Setaita Tupua Kalou, Assistante principale du Directeur général du Ministère des affaires étrangères de Fidji en charge des affaires politiques et des traités, a fait savoir que son Gouvernement avait adopté l'an dernier le Plan pour une économie verte et a souligné que le développement durable dans les petits États insulaires en développement ne pouvait pas être réalisé sans s'atteler aux questions de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience. M^{me} Helen Hakena, Leitana Nehan, Directrice de l'Agence du développement des femmes de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a mis l'accent sur le rôle des collectivités locales dans la prise de décisions en matière de développement et dans le contrôle de l'orientation de leur développement et de leurs ressources naturelles. À cet égard, elle a fait valoir la nécessité d'un nouveau modèle fondé sur une juste distribution des ressources et des richesses, la justice sociale et entre les sexes, et la responsabilisation. Elle a demandé aux gouvernements de réexaminer un objectif distinct pour les inégalités dans le Groupe de travail ouvert, et de s'engager à adopter un nouveau modèle de développement.

16. Les participants au débat ont mis en avant d'autres questions essentielles. M^{me} Farida Akhter, Directrice exécutive d'UBINIG (Recherche sur les politiques pour un développement alternatif), a noté la nécessité d'attacher une importance plus grande à la justice redistributive et de s'atteler aux structures sous-jacentes du développement économique. M. Nikhil Seth, Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN-DESA), a indiqué que des éléments de transformation se dégageaient très nettement de la table ronde, notamment la nécessité de s'inscrire dans une perspective à long terme en matière de prise de décisions; l'abandon de solutions palliatives au profit d'un traitement des causes structurelles; la nécessité d'assurer la justice en matière de développement; le renforcement de la solidarité, de la justice sociale et la responsabilisation à l'égard des personnes; l'adoption d'une approche plus humaine du développement; et la participation plus large de la société civile à la prise de décisions. Il a fait observer que les préoccupations profondes exprimées par certains au sujet des inégalités avaient été également soulevées par les membres du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable qui, dans leur prochaine publication, proposeront de faire de l'égalité un domaine prioritaire supplémentaire. M^{me} Janneke van der Graaf-Kukler, Spécialiste de la planification et de la coordination stratégiques du Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Asie et le Pacifique, a ajouté que la mise en œuvre du document final de Rio+20 nécessitait qu'on veuille à ce que les femmes puissent participer aux instances de décision à l'instar de personnes aptes à diriger et à prendre des décisions. Elle a noté l'importance du financement lorsqu'il s'agissait d'examiner les moyens de remédier aux inégalités entre les sexes. Elle a par ailleurs souligné qu'il était important de veiller à ce que les pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques dans tous les domaines du développement durable respectent l'égalité des sexes.

17. Au cours de la discussion ouverte qui a suivi, un ensemble de cibles plus ambitieux a été demandée pour le programme de développement pour l'après-2015. Citant les enseignements tirés de l'action brillamment menée en vue de réduire le taux d'infection au VIH/sida dans la région Asie-Pacifique, le représentant d'ONUSIDA a souligné l'importance d'un leadership audacieux et inclusif, soutenu par de solides plates-formes favorisant la participation à la lutte contre de nouvelles infections par le VIH dans la région d'ici à 2030, une cible ambitieuse consistant à « mettre fin à la pandémie du SIDA ». La

discussion a également porté sur la question importante du financement – en particulier le financement extérieur aux sources nationales et traditionnelles. Des partenariats et des mécanismes de financement novateurs ont été jugés essentiels pour faire en sorte que le flux de ressources financières soit à l'appui du développement durable. Il était donc nécessaire d'inciter les investissements en matière de développement durable pour bénéficier de l'élan du secteur privé dans ce domaine. En termes de stratégies, les participants ont aussi constaté qu'il fallait renforcer les capacités de suivi des résultats de développement. On a souligné le besoin d'approches nouvelles et meilleures de l'analyse des disparités entre les sexes, y compris au niveau des collectivités et ce notamment grâce à la participation de statisticiens et d'universitaires. Les représentants de la société civile ont estimé que de nouvelles sources de financement, tels que des partenariats public-privé et la coopération Sud-Sud, ne remplaçaient les moyens de mise en œuvre traditionnels mais les complétaient, ce qui permettait de continuer à centrer le financement du développement durable autour du secteur public. Le financement peut être assuré par une augmentation de l'aide au développement, une fiscalité progressive, des taxes sur les transactions financières et la réorientation des dépenses militaires vers le développement. Il a été noté que le financement lié au transfert de fonds ne devrait pas être encouragé car il « déformait la réalité » de la migration en tant qu'indicateur du sous-développement et des inégalités dans le système économique mondial, et favorisait « l'exportation » des travailleurs vulnérables.

Troisième réunion: Table ronde multipartite sur la prospérité partagée dans les limites planétaires

18. M. Rae Kwon Chung, Directeur de la Division de l'environnement et du développement durable de la CESAP, a animé la table ronde multipartite sur la prospérité partagée dans les limites planétaires. Les participants à la réunion ont délibéré sur la façon de répondre aux aspirations régionales, en s'attachant en particulier à l'éradication de la pauvreté; aux inégalités; à la croissance durable, dynamique, résiliente et inclusive; et aux questions de justice sociale, tout en tenant compte des limites planétaires.

19. S. E. M. Bektas Mukhametjanov, Vice-Ministre de l'environnement et des ressources en eau du Kazakhstan, a souligné l'importance du partage des connaissances et de l'échange dans la coordination des solutions et initiatives mises en œuvre pour faire face aux problèmes environnementaux, notant que le Programme de partenariat pour une passerelle verte entre l'Asie, le Pacifique et l'Europe avait débouché sur d'importantes contributions en la matière. M. Yogevaran Kumaraguru, Directeur général adjoint de l'Unité de planification économique du Cabinet du Premier Ministre de Malaisie, a fait part des initiatives prises par son pays en vue de l'équilibre entre le développement et l'utilisation des ressources, de la poursuite de la croissance économique dans l'équité et de l'adoption d'une perspective à long-terme concernant l'élaboration de plans d'investissement et de développement. Tout en réduisant efficacement la pauvreté, la Malaisie a aussi été en mesure de protéger avec succès son environnement, par exemple en mettant en vigueur l'obligation du maintien de ses terres sous un minimum de couvert forestier. Consciente du rôle clef joué par la bonne gestion des océans pour une plus grande prospérité du Pacifique, M^{me} Lorraine Kershaw, conseillère en droit international auprès du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, a passé en revue les initiatives des petits États insulaires en développement du Pacifique visant à ce que cette relation soit reconnue dans les débats sur le développement durable menés à l'échelon mondial, notamment en ce qui concernait le plaidoyer des petits États insulaires en développement du Pacifique en faveur d'un objectif de développement durable distinct ayant trait

aux océans et aux mers.

20. Après les exposés des intervenants, plusieurs observations ont été formulées. M^{me} Eni Lestari, Présidente de l'Alliance internationale des migrants, a évoqué son expérience personnelle en tant que travailleur migrant pour illustrer la manière dont les migrations et les déplacements forcés résultant des catastrophes et de la dégradation de l'environnement, des changements climatiques, des inégalités et du manque d'opportunités économiques entravaient le partage de la prospérité dans la région. Les envois de fonds des travailleurs migrants représentaient certes une source de revenus importantes pour de nombreux pays de la région, mais ils ne devraient pas être utilisés comme une source de financement pour le développement. Les droits humains des migrants et le coût social des migrations devaient être pris en compte pour permettre à tous de jouir d'une prospérité partagée. Citant l'évolution du développement économique et de l'environnement au Japon, M. Hideyuki Mori, Président de l'Institut des stratégies environnementales mondiales, a relevé que même si les priorités n'étaient plus les mêmes avec le temps, le développement social et la durabilité de l'environnement restaient à la base des progrès soutenus du Japon. M. Asif Ibrahim, Président du Groupe de travail sur les entreprises inclusives et durables du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, a déclaré qu'il convenait d'adopter des stratégies et des approches génératrices d'emplois, tout en évitant de transgresser les limites planétaires. M. Kaveh Zahedi, Directeur régional et représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement en Asie et dans le Pacifique, a indiqué qu'il y avait toujours une fausse dichotomie entre développement et environnement dans une grande partie de la région. M. Zahedi a noté que les limites planétaires ne constituaient pas seulement une question environnementale, mais qu'il s'agissait aussi en la matière de faire en sorte que les capacités de notre planète à répondre aux besoins humains et à soutenir la croissance économique soient préservées. Il a fait observer qu'il y avait de nombreux enseignements positifs à tirer par la région elle-même, mais que, malgré tout, la région faisait preuve de moins d'efficacité quant à l'utilisation de ses ressources et qu'elle épuisait rapidement son stock de ressources naturelles. Le plus grand défi collectif à relever était celui de procéder à la transformation vers une économie verte qui s'imposait.

21. Au cours de la discussion ouverte qui a suivi, on a fait valoir que le recours à l'évaluation stratégique environnementale offrait de nombreuses possibilités de surmonter la dichotomie supposée entre croissance économique et environnement dans l'élaboration des politiques. Il fallait abandonner les compromis illusoire entre environnement et développement. Des enseignements pouvaient être tirés en matière d'intégration en s'inspirant des pratiques des administrations locales et de la société civile de la région. On a souligné l'importance du transfert de technologie pour éviter les changements environnementaux irréversibles et pour gérer les effets négatifs des changements climatiques. Les représentants de la société civile se sont accordés sur l'importance du transfert de technologie, mais ils ont appelé l'attention sur le fait que la technologie à elle seule ne devrait pas être considérée comme une solution aux nombreux problèmes de développement auxquels la région était confrontée, et ils ont souligné l'importance du soutien de l'État à l'innovation locale. La participation des collectivités à l'évaluation des besoins technologiques, à l'innovation et au transfert de technologie a été mise en avant comme un facteur de réussite déterminant. Enfin, les représentants de la société civile ont demandé aux gouvernements de faire preuve de plus d'ambition en matière de changements climatiques, en limitant à moins de 1,5 degré la hausse de la température mondiale, en s'engageant à réduire les émissions de carbone et en fournissant un financement pour la lutte contre les changements climatiques qui soit suffisant, prévisible et approprié,

sur la base de la responsabilité historique qui était la nôtre en matière de changements climatiques.

Quatrième réunion: Table ronde multipartite sur les moyens de mise en œuvre – financement, technologie et partenariats mondiaux

22. La table ronde a été animée par S. E. M. Tissa Vitarana, Ministre d'État chargé des affaires scientifiques de Sri Lanka. Elle a porté sur la question fondamentale des moyens de mise en œuvre pour le développement durable et notamment sur le financement, la technologie et les partenariats mondiaux. M. Vitarana a exposé l'expérience positive sri-lankaise de l'investissement dans la promotion de la science et la technologie, initiative qui s'est traduite par le dépôt aux États-Unis de plusieurs brevets qui ont permis d'amortir l'investissement.

23. M. Kang-hyeon Yun, Directeur général du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, a noté que les besoins technologiques n'étaient pas les mêmes pour les pays développés et les pays en développement, et il a souligné l'importance des technologies qui favorisaient le développement, qui étaient libres de tous droits de propriété intellectuelle et dont les partenaires de développement pouvaient aisément tirer parti. Il a aussi fait observer que si le développement ne serait pas suffisant s'il n'était financé que par l'aide publique au développement, et qu'il fallait amener les entreprises à prendre des décisions d'investissement en faveur du développement durable pour combler le déficit de financement. M. Samuel Grundler a noté que de nombreux petits États insulaires en développement du Pacifique, parce qu'il s'agissait de petits pays isolés disposant d'un secteur privé sous-développé et caractérisés par une forte dépendance à l'égard des importations, atteignaient les limites de leur développement économique. Il a souligné la nécessité d'appliquer des technologies innovantes afin de ne plus utiliser leurs ressources de manière inefficace et coûteuse, et a demandé aux Nations Unies de fournir une assistance concernant le suivi et l'établissement de rapports en matière de partenariats dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. M^{me} Kanchana Wanichkorn, Directrice du Département des affaires internationales du Bureau national des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation de Thaïlande, a fait observer qu'il ne fallait pas considérer la science, la technologie et l'innovation, y compris les ressources humaines et le développement des systèmes nationaux d'innovation pour la science, la technologie et l'innovation, comme une dépense mais comme un investissement efficace en vue de l'émergence d'une compétitivité à long terme, évitant ainsi le piège du revenu intermédiaire et du maintien d'une croissance inclusive. Il a été également souligné qu'il fallait mettre en place des structures d'écosystème et institutionnelles adéquates qui favorisent la science, la technologie et l'innovation, y compris la création d'un Comité de la science, de la technologie et de l'innovation au sein de la CESAP afin de promouvoir à l'échelle de la région le dialogue et le partage des meilleures pratiques en matière de science, de technologie et d'innovation pour le développement.

24. M. Sang-Baek Chris Kang, Directeur de la stratégie internationale du Centre des technologies vertes de la République de Corée, a informé des principales conclusions du Dialogue régional sur la facilitation technologique pour le développement durable. Cette manifestation a été organisée en partenariat avec le Centre des technologies vertes de Corée et a réuni des représentants du monde universitaire et des instituts nationaux spécialisés dans le travail sur la facilitation technologique. Rappelant les résultats de cette manifestation, M. Kang a souligné la demande de mécanismes de facilitation technologique régionaux et locaux, ainsi que sur le plan de leur mise en œuvre

appropriée à partir des expériences de la région. Il existait en effet des institutions et des cadres ayant pour but de promouvoir le transfert en matière de développement et la diffusion des technologies dans l'ensemble des pays – et proposant de nombreux éclairages dans le domaine de la facilitation technologique. La science, la technologie et l'innovation n'avaient pas été bien intégrées dans les programmes de développement; il faudrait mettre la science et la technologie au service des pauvres et pour qu'elles s'attellent aux problèmes de développement les plus urgents comme la réduction de la pauvreté, la santé et l'assainissement, et la sécurité alimentaire. Le dialogue s'est fait l'écho des appels lancés en faveur d'une meilleure intégration du contexte local, depuis les évaluations des besoins en matière de technologies jusqu'à leur mise en œuvre. L'accent a été mis également dans ce contexte sur le rôle des partenariats établis entre les organisations de la société civile, les gouvernements et les acteurs de terrain.

25. M. Antonio Tujan, Directeur de IBON International, a préconisé les solutions suivantes: une justice redistributive au service du développement durable passant par l'affectation de l'aide publique au développement à des investissements dans les ressources humaines plutôt que dans les infrastructures; une réforme des structures commerciales, financières et monétaires; une architecture du financement de la lutte contre les changements climatiques prenant en compte le problème de la dette extérieure; et une réglementation efficace et contraignante pour les sociétés transnationales. M^{me} Caitlin Wiesen, Présidente du Comité directeur du GNUD Asie-Pacifique pour l'après-2015 et Directrice régionale du Centre régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, a noté l'importance des moyens de mise en œuvre dans la réalisation des objectifs du développement durable proposés. Elle a relevé que le Groupe de travail ouvert avait souligné les éléments clefs à réunir pour les moyens de mise en œuvre: des systèmes commerciaux et financiers équitables et multilatéraux; un financement pour le développement, notamment s'agissant des petits États insulaires en développement et des pays ayant des besoins particuliers; le rôle que devait jouer l'aide publique au développement, qui était importante mais insuffisante; l'accentuation du rôle du secteur privé; le renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la collecte de données en vue de l'élaboration de politiques éclairées et d'une meilleure gestion des objectifs du développement durable; et des partenariats mondiaux pour le développement durable. Elle a rappelé le rôle important de l'ONU dans la mise à la disposition des pays d'un financement adéquat pour le développement, dans le suivi des objectifs de développement et dans la tenue de consultations régulières.

Cinquième réunion: La voie à suivre: façonner un processus régional efficace et dynamique pour le développement durable

26. M^{me} Shamshad Akhtar a animé les débats de la table ronde de haut niveau ayant pour thème la voie à suivre. M^{me} Setaita Tupua-Kalou, Première Sous-Secrétaire d'État adjointe à la coopération internationale (affaires politiques et traités) du Ministère des affaires étrangères des Fidji, a souligné la nécessité d'assurer la cohérence des processus nationaux, régionaux et internationaux établissant le programme de développement durable, en particulier en reconnaissant la valeur du processus consensuel qui avait abouti à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Elle a également insisté sur la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles des petits États insulaires en développement, notamment s'agissant de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour procéder à l'agrégation des données et à leur analyse. S. E. M. Bektas Mukhametjanov, Vice-Ministre de l'environnement et des ressources en eau du Kazakhstan, a noté que l'action de toutes les organisations

devenait s'inspirer de celles des États membres. Il a indiqué le rôle précis que la CESAP devait jouer en matière d'intégration, de suivi et d'évaluation des différentes actions qu'elle regroupait. S. E. M. Kazi Imtiaz Hossain a souligné l'importance des processus régionaux et le rôle des commissions régionales, et a mis l'accent sur la nécessité d'obtenir des résultats concrets et inclusifs, s'appuyant sur la participation des parties intéressées. La résolution 67/290, selon lui, était un document d'orientation sur l'architecture régionale. Il a fait observer que les sessions de la Commission disposaient elles aussi de leurs propres mandats et structures. Une réunion distincte du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui serait le signe d'un engagement politique et de l'adhésion au processus, était donc préférable. L'accent a été mis sur le fait qu'il importait de s'attacher au contenu que le forum devrait véhiculer et à la manière dont il pouvait s'intégrer le plus efficacement aux processus mondiaux. S. E. M^{me} Oyun Sanjaasuren, Ministre de l'environnement et du développement vert de Mongolie, a présenté l'action menée dans son pays pour promouvoir une stratégie de développement verte. Elle a soutenu l'idée d'une feuille de route pour la mise en œuvre à l'appui d'un programme régional basé sur les priorités nationales et sous-régionales, assorti d'actions régionales et sous-régionales spécifiques, y compris un cadre de suivi et d'établissement de rapports. Une telle feuille de route devrait être élaborée d'une manière pleinement inclusive et participative. Elle nécessiterait le renforcement des capacités des organisations publiques, privées et de la société civile. À cet égard, la feuille de route régionale pourrait définir avec précision les moyens de mise en œuvre. La ministre s'est déclarée favorable à l'idée d'adosser l'organisation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable à la session de la CESAP, ainsi qu'à l'idée de créer un Comité sur le financement pour le développement durable au sein de la CESAP et d'appuyer la proposition d'un Comité de la science, de la technologie et de l'innovation, proposition dont on pourrait débattre lors de la prochaine session de la Commission. M^{me} Mercedita Sombilla a souligné la nécessité d'un cadre institutionnel solide et d'un engagement en faveur d'une bonne gouvernance et d'institutions fortes. Au niveau régional, divers organes de l'ONU, en particulier la CESAP, continuaient à jouer un rôle déterminant en établissant des liens entre les gouvernements nationaux et les organismes mondiaux autour de la question de la mise en œuvre. D'autres parties prenantes voyaient le jour, et un mécanisme devait être mis au point pour renforcer la cohérence des différents processus. Les outils permettant de mesurer et d'évaluer les structures de gouvernance et les groupes concernés étaient nécessaires. Il fallait que tous les processus d'examen soient simples et inclusifs – et il existait de bonnes pratiques sur lesquelles on pouvait s'appuyer. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable pouvait assurer un leadership éclairé en présentant une synthèse et une analyse des rapports, et il était essentiel d'instaurer un processus transparent et inclusif.

27. En guise d'intervention, M. Kosala Wickramanayake, Président de l'International Business Council de Sri Lanka, a noté que la mise en œuvre du développement durable nécessiterait une volonté politique pour adopter la législation adéquate et favoriser de bonnes performances économiques, et que le monde des entreprises y contribuerait. Le recours sur une base volontaire et tous les ans à un suivi ainsi qu'au partage des meilleures pratiques a été présenté comme un mécanisme facilitateur. M. Uchita de Zoysa a donné un aperçu de l'évolution des défis auxquels la durabilité avait fait face depuis 1992 et a mis l'accent sur la nécessité d'un nouveau modèle de leadership. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable devrait présenter une conception et un discours politiques d'une forme nouvelle, reposant fondamentalement sur la conviction qu'une grande transformation était à l'horizon, et que cette transformation était inclusive. Il a recommandé que le premier Forum Asie-Pacifique pour le développement durable tienne

lieu de modèle pour le Forum politique de haut niveau en matière de participation de la société civile et d'autres parties concernées. Il a indiqué qu'un mécanisme régional favorisant la participation de la société civile avait été élaboré et adopté par des organisations de la société civile pour servir de base à toute participation ultérieure. M. Lawrence Surendra a mis l'accent sur une coordination améliorée et plus synergique entre les organismes des Nations Unies et a insisté sur les partenariats du savoir pour que les politiques publiques interviennent plus efficacement en faveur du développement durable. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, selon lui, soulevait d'emblée les questions de l'organisation et de l'ordre du jour, y compris celle des liens étroits avec les sessions des Commissions. M. Nikhil Seth a présenté les éléments clefs du Forum politique de haut niveau, notamment à l'échelon régional. Il a recommandé que le processus régional soit un forum permettant de s'engager, de promouvoir la solidarité et l'universalité, de susciter une interaction étroite entre science et politique et de s'ouvrir à un cadre régional de responsabilisation.

28. Les discussions qui ont suivi ont appuyé l'idée de consultations sous-régionales, d'un partage des meilleures pratiques et de débats approfondis permettant à la région de se faire entendre. Plusieurs délégations ont déclaré préférer un résumé du Président et un document négocié en guise de documents finals du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. On a estimé que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable devrait en matière d'organisation largement s'inspirer des principes du Forum politique de haut niveau, tels qu'énoncés dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. Ce forum devrait faire preuve d'ambition mais aussi de pragmatisme, et favoriser sur le plan politique l'engagement et l'adhésion au processus. Ce devrait être un forum permettant à la région de s'exprimer sur les priorités communes, aux pays proches les uns des autres de partager leurs expériences en vue d'effets qualitatifs, aux parties concernées de participer activement, à la solidarité et à l'universalité d'être mises à l'honneur, à l'interaction entre science et politique de se renforcer et aux mécanismes de responsabilisation régionale d'être promus dans l'intérêt de tous les partenaires.

29. Il a été dit que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable devrait se présenter comme une manifestation distincte et on a suggéré qu'il soit précédé par une action sous-régionale. Toutefois, qu'il soit envisagé de l'intégrer ou de l'adosser à la session de la Commission, on a estimé qu'une telle décision exigeait des consultations supplémentaires. Une action sous-régionale pouvait être organisée avant le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. L'idée d'une feuille de route régionale a été considérée comme importante car elle pourrait éventuellement faire le lien entre les niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Elle pourrait être élaborée d'une manière participative, avec l'adoption des objectifs du développement durable. Les mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports devraient être réguliers, inclusifs et transparents. À cet égard, il était nécessaire d'établir des indicateurs pour mesurer les résultats obtenus.

30. On a souligné le rôle de la CESAP dans les domaines suivants: le renforcement des synergies entre les sous-régions; l'intérêt porté aux contextes et besoins particuliers des sous-régions; la mise en place de liens avec le système des Nations Unies en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports; l'appui apporté à la coopération et à l'intégration régionales basées sur le développement durable; et la fourniture d'orientations de politique générale plus cohérentes, éventuellement au moyen d'une nouvelle plate-forme de connaissances alimentée par le monde universitaire et les organismes des

Nations Unies. Il a été proposé que la CESAP crée un Comité de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi qu'un Comité sur le financement pour le développement durable.

Sixième réunion: Table ronde de haut niveau sur l'état de droit dans le programme de développement pour l'après-2015: le point de vue régional de l'Asie et du Pacifique

31. La table ronde a été animée par M^{me} Shamshad Akhtar, qui a prononcé un discours d'ouverture au nom du Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La déclaration du Vice-Secrétaire général a mis l'accent sur le rôle de l'état de droit et du bon fonctionnement des institutions dans le programme de développement pour l'après-2015, comme il a été reconnu dans la Déclaration adoptée par l'ensemble des 193 États membres à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit de 2012. Les biens immatériels comme les cadres juridiques qui donnent effet aux droits de l'homme, les systèmes judiciaires indépendants et efficaces qui assurent un accès à la justice et les mécanismes qui permettent de faire en sorte que les fonctionnaires publics soient tenus pour responsables relèvent tous du principe de l'état de droit. Le Vice-Secrétaire général a souligné le rôle important joué par les commissions régionales lorsqu'il s'agissait de contribuer aux discussions mondiales visant à définir le programme de développement pour l'après-2015.

32. M. Kamal Hossein, ancien Ministre de la justice du Gouvernement bangladaise, a montré ce qui unit fondamentalement le droit et le développement. Il a examiné les éléments clefs de l'état de droit, en insistant sur la solidité des cadres juridiques et la dynamique de tout système judiciaire. Il a indiqué que les enseignements tirés au cours des dernières décennies prouvaient qu'il n'était pas possible de poursuivre efficacement les objectifs du développement durable sans un cadre de gouvernance qui garantisse transparence et responsabilisation. Il a fait référence à la nécessité de veiller à ce que le recours à la loi soit un gage de protection, de libération et d'autonomisation. M^{me} Lorraine Kershaw, conseillère juridique internationale auprès des Îles du Pacifique, a noté qu'étant donné l'expérience directe des régions sur les effets déstabilisateurs de l'absence d'état de droit, le Pacifique s'était aligné sur l'appel à l'inclusion d'un objectif distinct concernant l'état de droit et les sociétés pacifiques et stables. Elle a cité l'expérience des Îles Salomon où la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement 7 résultait surtout du renforcement de l'état de droit. Elle a aussi donné des exemples d'approches régionales à l'appui des institutions de sécurité et de gouvernance. M. William Patton, envoyé spécial pour l'Organisation internationale de droit du développement, a noté qu'au niveau international, l'état de droit et le développement durable étaient inséparables. L'état de droit fournissait une plate-forme stable permettant de lutter contre la pauvreté et la discrimination, et établissait des normes pour les interventions de développement. L'état de droit concernait aussi le fait d'offrir et d'assurer un recours à la justice et de garantir une plus grande prévisibilité. Citant l'exemple de certains pays de la région Asie-Pacifique, il a fait observer que si ces pays ne partageaient pas les mêmes priorités en matière d'état de droit, leurs valeurs, elles, étaient universelles. Il a ajouté qu'il était important d'adapter les objectifs du développement durable à ces priorités nationales sans pour autant porter atteinte au but poursuivi, à savoir l'établissement d'objectifs et de cibles communs. Enfin, il a demandé des mesures plus précises en matière de droit et de justice. M^{me} Pitikan Sithidej, Directrice générale par intérim du Département de la protection des droits et libertés du Ministère thaïlandais de la justice, a estimé que l'état de droit et le développement étaient étroitement liés et se renforçaient mutuellement, et elle a souligné que l'état de droit

devrait être pris en compte dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. M^{me} Sithidej a fait part des efforts menés par l'ASEAN en vue de renforcer l'état de droit dans la région en établissant des liens de coopération entre les organismes chargés de faire appliquer la loi afin de lutter contre la criminalité transnationale.

33. À l'issue des débats de la table ronde, les participants ont formulé leurs observations. M. Haroon Sharif, conseiller en matière de coopération économique régionale (Asie du Sud) à la Banque mondiale, a évoqué dans un exposé établi conjointement avec M. Ahmer Bilal Soofi, avocat à la Cour suprême du Pakistan, le rôle du système judiciaire qui, par ses décisions, était générateur de transformations. Il a aussi mentionné en quoi il était nécessaire qu'un système fondé sur la primauté du droit soit porté par des institutions bénéficiant de la confiance des collectivités. Il a précisé que les gouvernements et la communauté internationale devraient faire largement participer les groupes appelant déjà à un respect plus strict de l'état de droit. Il a déclaré que les efforts entrepris pour définir les cibles et les indicateurs devraient être précédés par une réflexion sur ce que la communauté internationale entendait mettre en œuvre sur le terrain. M^{me} Kate Lappin, Directrice exécutive du Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement, a expliqué que l'état de droit avait pour objectif de réunir les conditions nécessaires à la justice et de faire en sorte que les dirigeants rendent des comptes. Concernant la définition des cibles et des indicateurs, elle a mis en avant l'importance d'intégrer un large éventail d'indicateurs qui prennent en compte, notamment, le degré de confiance des femmes à l'égard du système judiciaire, leur manière de percevoir la sécurité, ainsi que les indicateurs permettant de mesurer l'accès à la justice.

34. Un intervenant a déclaré que comme il n'était pas possible de mesurer l'état de droit, tous les efforts menés en vue d'établir une relation entre, d'une part, ce que signifiait le concept de développement durable et, de l'autre, l'état de droit seraient contre-productifs et ne permettraient pas de rallier les suffrages. En revanche, l'état de droit devrait prendre forme en s'inspirant des différences locales et culturelles de chaque pays. Aussi ne pouvait-on pas souscrire à l'idée selon laquelle il conviendrait que l'état de droit fasse partie du programme mondial de développement pour l'après-2015. Une délégation s'est opposée à l'interprétation au sens large du concept de développement durable car celle-ci introduirait des éléments « incohérents ou contradictoires » tels que l'état de droit, la paix et la sécurité, la sécurité des personnes, séparément ou sous la forme de ce qu'il était convenu d'appeler une « quatrième dimension du développement durable ». Les représentants de la société civile ont déclaré que l'état de droit devrait aussi permettre le règlement des conflits, empêcher l'exode des cerveaux et d'assurer que justice soit rendue en matière de développement.

Déclarations officielles

Les principales priorités et préoccupations concernant le programme de développement pour l'après-2015 ont été recensées par les gouvernements et les délégations

35. Les participants ont convenu d'une manière générale des sept domaines prioritaires définis dans la note du secrétariat intitulée *Favoriser le développement durable en Asie et dans le Pacifique*, à savoir éliminer la pauvreté et réduire les inégalités; poursuivre une croissance économique soutenue et inclusive; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; renforcer la résilience aux multiples chocs; faire face à la dynamique démographique et à l'urbanisation; renforcer l'efficacité des ressources et la

gestion des ressources naturelles; accroître l'intégration et la connectivité régionales, tout en reconnaissant les priorités de développement durable des sous-régions de la CESAP et en tenant compte des questions critiques relatives aux moyens de mise en œuvre, notamment eu égard au financement, à la science, à la technologie et à l'innovation, au commerce, au renforcement des capacités, aux partenariats et à la gouvernance, en vue d'une transformation vers le développement durable.

36. L'élimination de la pauvreté a été reconnue comme un des enjeux majeurs de la région, ce qui va dans le sens du consensus mondial à ce jour. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'assurer une croissance économique soutenue et inclusive dont les fruits seraient partagés équitablement. Cela était important pour la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et le maintien de la stabilité sociopolitique. Il a aussi été souligné que la sécurité alimentaire au moyen de l'agriculture durable jouait un rôle clef dans la lutte contre la pauvreté, la création de revenu et la promotion du capital humain.

37. Dans la perspective d'un futur cadre définissant les objectifs du développement durable et de l'issue ambitieuse, équilibrée et axée sur le développement des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015, les représentants des pays ont recommandé de fournir un dernier effort en vue de la réalisation des OMD, tout en reconnaissant les réalisations accomplies et les progrès restant à faire dans plusieurs domaines. À cet égard, l'importance que le monde entier attache aux questions telles que l'accès durable à des services énergétiques modernes et durables, la couverture universelle de santé, la fourniture d'un accès universel à l'eau potable à un coût abordable, à l'assainissement et à l'hygiène – en particulier pour les femmes et les filles – a également été soulignée par les délégations. Parallèlement, la question de la gestion intégrée des ressources en eau est apparue comme une priorité pour la région si l'on voulait parvenir à un développement durable et atténuer les risques en cas de catastrophe. Face aux défis posés par l'approvisionnement en énergie durable et le commerce de l'énergie, la sécurité énergétique avait été au premier plan de l'action menée par les États membres de la CESAP. Il fallait faire progresser l'esprit des OMD actuels et ce qu'ils portaient déjà en eux de meilleur, en avoir une approche cohérente et poursuivre leur renforcement. Les progrès accomplis dans la réalisation des OMD devaient aussi être évalués, la priorité devant être donnée au renforcement des capacités.

38. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le décalage entre les ambitions d'un programme de développement pluridimensionnel et le peu d'efforts déployés pour fournir un appui financier et technologique aux pays en développement. Tout en reconnaissant que la paix, la sécurité et la gouvernance étaient d'importants catalyseurs du développement, une délégation a mis en garde contre l'idée de mettre ces questions au centre du programme de développement.

Plusieurs questions appelant un examen plus approfondi du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable ont été recensées

39. Les questions qui, selon les délégations, devaient être davantage prises en compte par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable étaient notamment l'architecture économique et financière mondiale, la réduction des risques de catastrophe et la préparation en la matière, le renforcement de la résilience aux catastrophes, ainsi que la nécessité de remédier à la fracture numérique.

40. Forte de la participation pleine et active de tous les pays, une architecture économique et financière mondiale stable et robuste, considérée comme un bien public important, a été reconnue comme un aspect clef de tout ensemble de buts et d'objectifs. La société civile a préconisé des mécanismes de responsabilisation et d'établissement de rapports pour tous les acteurs du développement durable, y compris les institutions financières et commerciales internationales, les organismes donateurs et le secteur privé.

41. La région Asie-Pacifique, qui est la plus exposée du monde aux catastrophes, devait de toute urgence renforcer sa résilience aux catastrophes naturelles. Les pays en développement de la région sont déjà très confrontés à des risques considérables liés aux effets négatifs des changements climatiques – sécheresses persistantes, phénomènes météorologiques extrêmes ou encore inondations massives. Les participants à la réunion ont souligné que la fréquence des catastrophes naturelles de grande ampleur pouvait réduire à néant d'un jour à l'autre des gains de développement acquis de haute lutte. Il a été souligné que l'accent n'avait pas été suffisamment mis sur la réduction des risques de catastrophes et la préparation dans ce domaine dans les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Les participants ont indiqué que la réduction des risques de catastrophes devait occuper une plus large place dans le programme de développement pour l'après-2015. Il a également été souligné que les gouvernements devraient être encouragés et appuyés dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs du développement, par la mise en place de cadres juridiques, institutionnels et de responsabilité adéquats. L'amélioration des statistiques sur les catastrophes et les changements climatiques – via notamment l'établissement de normes statistiques en la matière pour améliorer la comparabilité entre pays – a également été reconnue comme cruciale pour améliorer la gestion des risques de catastrophe. On a fait observer que la coopération régionale et internationale était essentielle au renforcement de l'action des gouvernements en matière de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience.

42. Un accès abordable aux technologies de l'information et de la communication, en particulier à l'Internet haut débit, a aussi été reconnu comme un moyen clef de réaliser les objectifs du développement durable, et la coopération régionale et internationale a été jugée essentielle au renforcement de la connectivité dans l'ensemble de l'Asie et du Pacifique. Les participants ont également reconnu que la région Asie-Pacifique était celle qui connaissait dans le monde la fracture numérique la plus profonde et qu'il convenait d'y remédier de manière urgente, par des investissements infrastructurels accrus et des réformes ciblées.

43. Les autres questions susceptibles d'être prises en compte dans le cadre des objectifs du développement durable comprenaient les questions d'ordre infrastructurel comme les transports durables. Il a été suggéré d'en faire un groupe distinct dans l'établissement de la liste des objectifs du développement durable, une attention particulière devant être portée à la promotion de la sécurité routière dans le contexte de l'élaboration des objectifs du développement durable et du Compte de l'ONU pour le développement pour l'après-2015. On a mis l'accent sur le fait que la question des maladies non transmissibles constituait un élément capital de l'ensemble futur des objectifs du développement durable.

44. Il a été souligné que le choix d'objectifs et de cibles mesurables tenant compte du caractère pluridimensionnel du développement durable représentait un défi majeur, tout comme les efforts nécessaires pour suivre l'avancement des progrès vers la réalisation des cibles connexes. Les représentants ont fait valoir qu'il fallait tirer parti des possibilités offertes par la révolution des

données pour renforcer les mécanismes de responsabilisation et disposer d'un cadre de suivi solide.

45. L'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour la planification des stratégies de développement et le suivi des objectifs de développement a été soulignée. De plus, l'enregistrement universel des faits d'état civil a été reconnu comme essentiel pour permettre à chacun d'avoir une identité reconnue par la loi et, à ce titre, de participer activement aux activités économiques et politiques et d'avoir accès aux services essentiels.

46. Les représentants de la société civile ont préconisé, entre autres, un objectif distinct sur les villes et établissements humains durables, étant donné les tendances régionales en matière d'urbanisation et la pertinence d'un tel objectif dans les diverses dimensions du développement, et d'y faire figurer notamment plusieurs cibles spécifiques concernant l'élimination des taudis, les capacités en matière d'urbanisme intégré, l'accès universel à des espaces publics sécurisés, ouverts à tous et verts, la résilience aux changements climatiques et l'accès universel à des moyens de transport abordables, équitables, sûrs et durables. Les gouvernements et les organismes du système des Nations Unies ont été invités à élaborer une définition universelle des termes « enfants », « adolescents » et « jeunes » pour une meilleure cohérence entre les pays.

47. La société civile a souligné que l'approche centrée sur la personne devrait aussi guider le choix des moyens de mise en œuvre, s'agissant des orientations à donner à la science, à la technologie et aux innovations, mais aussi permettre de lever les obstacles juridiques et de politique générale à la lutte contre la poursuite de la propagation du VIH. La société civile a approuvé l'idée d'un objectif distinct sur la lutte contre les inégalités, qui va dans le sens du document que le Groupe de travail soumettrait prochainement concernant l'ajout d'un dix-septième objectif sur l'égalité. Des cibles relatives à l'égalité devraient aussi être incorporées dans les autres objectifs, ce qui nécessitait des données ventilées pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs. On a préconisé d'examiner de plus près les questions de migration dans les discussions du Groupe de travail ouvert, compte tenu de l'étroite corrélation entre les migrations et le développement dans la région Asie-Pacifique et de la nécessité d'améliorer le sort des travailleurs migrants et des réfugiés.

48. Au vu des tendances caractérisant le travail informel et les emplois vulnérables, la société civile a appelé les États membres à fixer des cibles ambitieuses pour favoriser l'égalité d'accès à un emploi décent, une attention particulière devant être portée aux jeunes de la région. La nécessité d'adopter une approche cohérente des questions auxquelles sont confrontés les groupes vulnérables, notamment, mais sans s'y limiter, les femmes et les enfants, les peuples autochtones, les agriculteurs, les pêcheurs et les personnes vivant avec le VIH/sida a été soulignée.

49. Les représentants du système des Nations Unies ont préconisé notamment ce qui suit:

1) Des cibles appropriées pour l'après-2015 concernant la promotion des partenariats en matière de migrations; le bien-être accru des migrants et de leurs familles, ainsi que leur protection contre l'exploitation et les mauvais traitements; la lutte contre la traite des êtres humains et la réduction des coûts et des obstacles inutiles à la mobilité et aux envois de fonds qui favorisent l'exploitation;

2) Un cadre de cibles ambitieux visant à « mettre fin à la pandémie du sida » pour atteindre l'objectif zéro infection; zéro stigmatisation et discrimination; et zéro décès liés au sida;

3) Un objectif de plein emploi et de travail décent; et

4) Une attention accrue portée aux migrations et la prise en compte des migrations par d'autres domaines prioritaires tels que la santé et la dynamique démographique, les changements climatiques, les villes et établissements humains durables et les partenariats mondiaux pour le développement durable; ainsi que les cibles sur les migrations intéressant les migrations planifiées et bien gérées; l'abaissement des coûts et obstacles à la mobilité et aux envois de fonds; la lutte contre la traite, l'exploitation et les mauvais traitements dont sont victimes les migrants; la garantie d'un accès à l'éducation, à la santé et à un travail décent; la réduction et la limitation des effets négatifs des migrations forcées et la promotion des partenariats mondiaux en matière de migrations.

50. Une organisation intergouvernementale a également demandé qu'un objectif distinct concerne l'eau afin de refléter les enjeux transfrontaliers liés aux eaux de surface et aux eaux souterraines.

Objectifs et principes clefs pour le programme de développement pour l'après-2015

51. Au nombre des objectifs et principes relatifs au programme de développement pour l'après-2015 qui ont été mentionnés figuraient l'universalité, l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable et le développement axé sur la personne. Les approches du développement propres à la région ont été reconnues, notamment la philosophie de l'économie de suffisance. La poursuite du bonheur, aspiration universelle de l'humanité, a aussi été présentée comme base d'une vision pour la région Asie-Pacifique.

52. Plusieurs dimensions prioritaires du programme de développement pour l'après-2015, axées sur la personne, ont été évoquées, dont la création nécessaire d'emplois, la couverture universelle de santé, l'éducation pour tous, l'agriculture durable, la gestion intégrée des ressources en eau, la sécurité alimentaire et la sécurité humaine face à la menace des changements climatiques, et l'énergie durable à tous. L'importance des investissements dans le capital humain a aussi été soulignée.

53. Les représentants de la société civile ont demandé que plusieurs dimensions retiennent l'idée de justice pour le développement, notamment en matière de justice redistributive, afin de remédier aux déséquilibres dans l'accès aux richesses, aux ressources et au pouvoir, ainsi que dans leur répartition. Ils ont appelé l'attention sur les tendances alarmantes qui compromettent le contrôle des populations sur les ressources, comme la marchandisation des ressources génétiques et l'accaparement des terres. Une approche de l'élaboration des objectifs du développement durable axée sur les droits de l'homme et les principes y afférents, dont la non-discrimination, l'égalité, la participation, l'inclusion, la responsabilisation et l'état de droit a été préconisée.

54. Comme, dans l'ensemble, les avis divergeaient quant à l'application du principe de la responsabilité commune mais différenciée – alors que certaines délégations ont insisté sur l'application de ce principe à la plupart ou à tous les aspects d'un nouveau cadre d'objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, une délégation a estimé que ce principe ne devrait s'appliquer qu'aux questions environnementales de

portée mondiale. Il a aussi été noté qu'un programme universel n'était pas en contradiction avec le principe de la responsabilité commune mais différenciée et qu'il faudrait remédier au décalage entre, d'un côté, les aspirations et les modes de vie des pays développés et, de l'autre, celles et ceux des pays en développement en mettant en application le principe de l'aide et du partage.

Présentation des stratégies pour un programme de développement pour l'après-2015

55. Les stratégies de mise en œuvre recensées par les États membres étaient axées sur les éléments suivants: la création d'une société à faible intensité de carbone; la productivité des ressources; l'éducation pour le développement durable en tant que dimension importante des programmes éducatifs; et l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable, y compris en tant que stratégie de lutte contre les inégalités. On a reconnu le rôle important joué par les transports durables, la logistique et la facilitation dans le cadre de la connectivité dans son ensemble et de sa contribution au développement durable.

56. L'accent a été mis sur les modes de consommation et de production durables en tant que stratégie transversale, et on a fermement appuyé la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables en tant que cadre de coopération mondiale. À cet égard, le concept de recyclage rationnel des matériaux et le principe des 3R (réduire, réutiliser et recycler) ont été également mis en avant et l'industrialisation durable a été préconisée et proposée comme un des objectifs du développement durable. Une organisation intergouvernementale a souligné l'importance de la méthode consistant à lier de manière indissociable sécurité hydrique, sécurité alimentaire et sécurité énergétique.

57. Les États membres ont rappelé les engagements et accords importants en matière de développement durable, tels que les Objectifs d'Aichi définis dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, et fait référence aux moyens de mise en œuvre dans le cadre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement.

58. Ils ont aussi présenté plusieurs initiatives importantes qui permettraient d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies: les résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie 2013 et de l'initiative Énergie durable pour tous; l'initiative de Satoyama; le Cadre d'action de Hyogo (le cadre qui lui succédera sera adopté à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Sendai); et l'examen prochain de l'action menée à l'échelle mondiale dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable, qui se tiendra à Nagoya et à Okayama en novembre 2014; et le Pacte mondial des Nations Unies. En Asie et dans le Pacifique, le secteur privé avait mis sur pied le réseau des entreprises durables, par l'intermédiaire du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, afin d'étudier des questions particulières touchant au développement durable.

59. Les représentants des organisations du système des Nations Unies ont évoqué plusieurs approches stratégiques, notamment le concept de culture pour le développement et le positionnement stratégique axé sur l'éducation, la science et la culture en tant que moteurs et facilitateurs d'un avenir durable. La nécessité de prendre en compte les liens entre une dynamique démographique de plus en plus diverse, l'environnement et les inégalités a été soulignée, de même que l'urgence d'investir prioritairement en faveur des jeunes pour

récolter les avantages du « dividende démographique ». Les droits en matière de santé sexuelle et procréative devraient être garantis. Le développement industriel inclusif et durable a été présenté comme jouant un rôle déterminant dans l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et comme étant étroitement lié à plusieurs autres priorités de développement.

60. Plusieurs stratégies clés relatives à l'élimination de la faim et à la transition vers une agriculture et un système alimentaire durables, ont présentées: faire disparaître la faim et améliorer la nutrition humaine, notamment cibler les petits producteurs et les populations sans terre et mettre l'accent sur l'accès équitable aux ressources; développer les modes de consommation et de production durables, notamment réduire le gaspillage et le nombre des déchets alimentaires, investir dans l'ensemble de la chaîne alimentaire, favoriser l'intensification durable appliquée à tous les systèmes de production alimentaire; et promouvoir une agriculture respectueuse du climat et des ressources énergétiques; et assurer une gouvernance inclusive et efficace, notamment par une répartition équitable des coûts de la transition et des avantages qui en découlaient.

61. L'influence des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur la mobilité humaine a été soulignée. On a insisté sur la nécessité de réduire les migrations forcées engendrées par les changements climatiques et indiqué que les migrations étaient considérées comme une stratégie d'adaptation. L'accent a été mis sur la nécessité de garantir les droits civiques et de renforcer la gouvernance et la responsabilisation à tous les niveaux et, à cet égard, de surmonter les obstacles structurels, juridiques et sociaux qui empêchaient les populations marginalisées et les populations clés d'avoir accès aux services relatifs au VIH et au sida.

62. Une vision à long terme d'un monde durable a été évoquée car elle s'imposait, en tant que telle, si l'on voulait étayer et orienter un programme de développement pour l'après-2015 à moyen terme et faire en sorte que les approches et solutions proposées aillent dans le sens d'une véritable transformation et non de changements et de résultats marginaux. Des informations ont été fournies sur la première session historique à venir de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, un nouvel organe qui mettrait les questions environnementales au cœur du programme mondial. Un appel a été lancé que pour que cette Assemblée et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable bénéficient d'une participation massive, afin de s'assurer que les préoccupations, les priorités et les enseignements de la région Asie-Pacifique puissent trouver un écho. Les recommandations en matière d'environnement de la session de la CESAP et du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable pourraient aussi enrichir les débats tenus à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Les gouvernements et les autres parties prenantes ont exposé plusieurs points de vue sur les moyens de mise en œuvre en tant qu'élément important du programme de développement pour l'après-2015

63. On a soutenu l'idée de mettre l'accent au mondial sur la science, la technologie et l'innovation; la mobilisation innovante des ressources; et un partenariat mondial pour le développement durable. Il a été noté que les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial devraient être liés. Les moyens de mise en œuvre devaient être consacrés, de manière équitable, aux trois dimensions du développement durable et les progrès accomplis devaient être mesurables. Les moyens de mise en œuvre devaient faire partie intégrante de chaque objectif.

64. Les moyens de mise en œuvre devraient être à la hauteur des ambitions et correspondre à tout l'éventail des objectifs de développement durable, de même que pour les mécanismes d'examen. Il convenait d'établir avec précision le calendrier et les modalités de livraison. Il a été suggéré de disposer d'un cadre de suivi général et de mécanismes de renforcement des données et des informations qui soient en phase avec la demande mondiale d'une révolution des données.

65. On a estimé que la mise en œuvre de chaque cible devrait dépendre de la situation particulière de chaque pays et adaptée de telle sorte qu'elle soit alignée sur les stratégies et priorités économiques nationales.

66. Si certaines délégations ont mis l'accent sur les mécanismes nouveaux et innovants, y compris la mobilisation des ressources nationales, d'autres ont souligné le rôle de l'aide publique au développement et la nécessité d'honorer les engagements pris au niveau mondial.

67. On a présenté la réforme de la gouvernance mondiale, notamment s'agissant de donner aux pays en développement de vrais moyens de faire entendre leur voix et de participer. Les partenariats mondiaux devraient être équitables, inclusifs et obéir aux principes de responsabilité mutuelle et de partage équitable des responsabilités. Les pays développés devaient prendre des engagements concrets et mesurables, notamment celui d'appuyer les efforts des pays en développement par un appui financier et technologique à assurer dans le cadre de la responsabilité commune mais différenciée. La nécessité de renforcer la coordination entre les instances intergouvernementales compétentes aux niveaux mondial et régional afin de promouvoir le développement durable a été notée.

68. Les délégués ont reconnu que le commerce, la technologie et la finance étaient des moyens de mise en œuvre essentiels de tous les objectifs de développement durable. À cet égard, un système commercial multilatéral, qui soit équitable et fondé sur des règles et qui garantisse un accès effectif des produits et des services au marché, était essentiel. Le secteur privé a appelé de ses vœux la conclusion rapide du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha et a souligné son rôle de premier plan dans l'intégration régionale par l'intermédiaire des chaînes d'approvisionnement et des réseaux de production d'envergure mondiale et régionale, qui permettaient aux petites et moyennes entreprises de croître et de prospérer.

69. Les représentants du système des Nations Unies ont mis l'accent sur les succès enregistrés par une approche inclusive et axée sur les partenariats. La coopération régionale et les interactions Sud-Sud ont été encouragées pour s'adapter à un cadre de développement évolutif. Les transformations à apporter dans de multiples secteurs devaient passer par la science, la technologie et l'innovation, ainsi que par un large soutien en faveur de l'idée selon laquelle l'éducation sert beaucoup plus largement à autonomiser les enfants et les adultes pour qu'ils puissent participer activement à leur société. L'accent a été mis sur l'importance des données ventilées.

Manifestations parallèles

70. En marge des sessions plénières, des manifestations parallèles, intitulées « Lancement du partenariat entre la CESAP et l'Initiative sur les meilleures pratiques en matière de croissance verte » et « La voie à suivre ensemble et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable: la mobilisation des organisations de la société civile et des parties prenantes régionales pour une approche plus efficace, plus effective, plus cohérente et plus intégrée du développement durable »), se sont tenues les 20 et 21 mai,

respectivement. La CESAP, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le PNUE ont donné une réception en soirée le 20 mai 2014, sur le thème: « Vers une économie verte au service du développement durable et de la réduction de la pauvreté: une perspective pour l'Asie et le Pacifique ».
